

# L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 15 mars 2015

## EDITORIAL

Sensation le 17 novembre dernier lors du Conseil communautaire d'Angers Loire métropole : son président Christophe Béchu a fait part officiellement de sa volonté de supprimer le fuseau prévu pour la réalisation de la rocade sud dans le futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Loire Angers et par conséquent dans le nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire).

Il propose d'enlever toute référence à cette voie routière dans ce nouveau SCOT dont l'approbation par les élus de l'agglomération doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pourquoi ce renoncement à un projet qui semblait tant tenir à cœur au Conseil Départemental, puis à Angers Loire métropole ? Trois raisons :

- ⇒ l'argent manque et la priorité reste la seconde ligne de tramway (même si elle est actuellement remise en question) ;
- ⇒ l'existence du fuseau prévu pour la rocade sud est une contrainte pour un aménagement de proximité. Son maintien dans le SCOT empêche toute intervention sur le Barreau sud (chemin des Trois Paroisses) sans faire une enquête publique sur l'ensemble de ce tracé de plus de 6 km ;
- ⇒ si la rocade sud devait se révéler utile, ce sera à la génération suivante d'en décider (au plus tôt vers 2030).

Cette annonce du 17 novembre répond aux attentes de l'association du Camp de César qui salue l'esprit d'ouverture et le réalisme du Président d'Angers Loire métropole.

L'association a facilité cette issue heureuse en renonçant au recours qu'elle avait déposé le 2 avril 2012 auprès du Tribunal administratif de Nantes contre la délibération adoptant le SCOT (et laissant ouverte la possibilité de réaliser la rocade sud). C'est à l'unanimité que son Conseil d'administration a décidé de se désister de ce recours.

Aujourd'hui, le combat du Camp de César se trouve récompensé, certes sur le tapis vert. Mais il est bien connu qu'un bon accord est préférable à un mauvais procès.

Certains pourraient être tentés de s'approprier la paternité de ce dénouement. Je ne laisserai pas voler le fruit du combat de nos adhérents et du sérieux et de la conviction avec lesquels ce dossier a été suivi depuis 21 ans.

Joseph Leroyer  
Président de l'association du Camp de César

## Il y a 20 ans déjà....

Fin de l'automne 1993, un article de presse donne aux lecteurs l'information que le District de la région angevine (devenu depuis Angers Loire métropole....) envisage d'inscrire un tracé destiné à accueillir à terme une voie structurante, la rocade sud, dans le Schéma Directeur de la Région Angevine (SDRA).

Vingt et un ans après, le Conseil d'Agglomération est invité par son Président à réfléchir à une révision du SCOT, qui remplace le SDRA, excluant le fuseau destiné à recevoir cette rocade sud.

Surprenant pour qui ne connaîtrait pas l'histoire.

En effet, dès 1993, alors que le projet de rocade vient d'être porté à la connaissance des habitants, ceux-ci s'organisent et se rapprochent de leurs élus afin de prendre la mesure de ce projet, l'analyser, le comprendre, réfléchir à sa pertinence, et très vite faire des propositions en matière de déplacement sur l'agglomération.

C'est ce qui s'est passé à Sainte Gemmes-sur-Loire qui voit naître l'association du Camp de César. Celle-ci va devenir un élément moteur dans la prise de parole des habitants face aux prises de position des élus du District.

L'arrêt du projet de Schéma Directeur, dans un premier temps repoussé après les élections municipales de 1995, est adopté en 1996.

Deux communes et 4 associations intentent alors un recours en annulation de la délibération devant le Tribunal Administratif de Nantes. Une première décision favorable en référé empêche la mise en œuvre de ses dispositions. Puis c'est l'annulation du projet de Schéma Directeur en première instance et, au final, l'annulation de la partie de la rocade qui aurait traversé la Maine pour rejoindre l'axe Bouchemaine/Beaucouzé.

Une catastrophe majeure pour le milieu naturel et le cadre de vie venait d'être évitée.

## Agenda

### L'élaboration du SCOT

Pourquoi un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale ? Des décrets sortis après le Grenelle de l'Environnement obligent à "verdier" les SCOT pour le 1er janvier 2017. Angers Loire métropole doit donc refaire son SCOT (en reprenant 80 à 85 % des dispositions de l'ancien...). Le président de l'agglomération a déjà fait part de la philosophie du futur document pour le sud d'Angers : « *arrêter de repousser une rocade vers le sud et tuer l'idée d'une route qui amène de l'urbanisation* ». L'écriture du futur SCOT est en cours. L'association du Camp de César est associée, sur sa demande, à son élaboration.

## L'élaboration du SCOT (Suite)

Calendrier :

**Mai 2015** : débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui définit les grandes options pour le développement et l'aménagement

**Juillet 2015** : présentation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels et agricoles.

**Janvier 2016** : bilan de la concertation et arrêt du projet

**Année 2016** : consultation des personnes publiques associées, enquêtes publiques

**Décembre 2016** : approbation du SCOT

## La création d'une Zone Agricole Protégée ?

Une Zone Agricole Protégée préserve les espaces agricoles proches des villes. Une ZAP serait précieuse pour protéger le secteur horticole et maraîcher de Sainte Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé. Les atouts de la zone sont considérables : un climat exceptionnel, une terre de qualité, une eau disponible à proximité.

La ZAP exclurait la réalisation d'une route et de l'urbanisation autour. Ce qui était envisagé en 2009 par Jean-Claude Antonini lorsqu'il demanda au Conseil général de réaliser une route en surface avec des carrefours qui auraient permis l'urbanisation.

Le 17 novembre, le président d'Angers Loire métropole a fait part de sa volonté de mettre en place une ZAP au sud de l'emplacement prévu pour une rocade sud. Une condition est que la profession agricole et les communes de Sainte Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé en soient d'accord.

L'association du Camp de César se félicite de cet intérêt pour le développement de la zone horticole et maraîchère. Mais il y a plus de 4 ans, elle avait été la première à demander à la municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire de lancer l'élaboration d'une ZAP.

Les esprits sont prêts. La Chambre d'agriculture, les collectivités locales et l'Etat ont signé la charte « Agriculture et urbanisme » le 30 juin 2008. La Chambre d'agriculture et Angers Loire métropole se sont engagées en 2009 par convention à réduire de moitié la consommation de terres agricoles d'ici à 2019. Le 26 mars 2010, l'agglomération a signé la charte de l'association Terres en villes.

L'association du Camp de César espère que la municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire et les horticulteurs sauront saisir l'opportunité du soutien du président de l'agglomération à une future ZAP pour redynamiser la zone agricole.

## La libération des terres

La SAFER avait passé, il y a quelques années, un accord avec le Conseil général, puis Angers Loire métropole pour préempter des terrains sur Sainte Gemmes-sur-Loire. Il s'agissait de constituer une réserve foncière en cas de construction de la rocade sud. Une trentaine d'hectares sont concernés. La plupart des terrains sont loués.

Sur l'emplacement réservé pour la rocade sud, il n'est plus possible d'investir en dur (construction de serres...).

Mais la remise à l'étude d'un projet de rocade sud est reportée dans des délais lointains. L'association du Camp de César demande la libération de ses terres pour les remettre dans le circuit de la vente normale. Ainsi les horticulteurs et maraîchers locaux, mais aussi métropolitains ou habitants d'Outre-mer, voire étrangers pourraient continuer à investir et construire sur ces terrains.

## Le projet de Barreau sud ( Voir plan page 6 de l'Echangeur )

Un projet d'aménagement de « Barreau sud » reste prévu sur le chemin des trois Paroisses entre le Carrefour Mignon et la route du Hutreau. L'association du Camp de César comprend que des aménagements mineurs garantissant la sécurité des riverains d'abord, des utilisateurs ensuite puissent y être apportés. Mais la réalisation d'une infrastructure d'envergure dans ce secteur ne serait pas de nature à apporter de solutions aux difficultés de circulation au sud d'Angers et sur Les Ponts-de-Cé. Le Barreau sud présenterait un autre gros inconvénient : rapprocher la circulation du centre-ville et inciter les automobilistes à gagner le centre directement sans prendre le tramway.

L'association du Camp de César souhaite collaborer avec Angers Loire Métropole pour rechercher des solutions alternatives à ce projet.

## Le Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire (PLUI)

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU, ex-POS, Plan d'Occupation des Sols) Intra-communautaire pour l'agglomération d'Angers doit remplacer les 6 PLU qui couvraient son territoire. Logiquement, le barreau sud serait inscrit dans ce PLUI. Il faut donc être très vigilant. Le Camp de César participe aux réunions préparatoires.

Calendrier :

**Avril - juin 2015** : concertation publique

**Fin 2015** : Arrêt de projet

**Printemps 2016** : enquête publique

**Janvier 2017** : approbation

## Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été approuvé par le conseil communautaire du 17 mars 2005. Il aurait dû être révisé en 2010, ce qui n'a pas été fait. Il y a d'autant plus urgence à le revoir – et le président d'Angers Loire métropole en convient - qu'il reposait sur le principe « *que les villes doivent être cernées par un anneau complet de roclades* ». Ce qui n'est plus le cas depuis l'abandon du projet de roclade sud.

### La poursuite de notre combat a un coût.

Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux

Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

### Association du Camp de César

Chez Joseph LEROYER, Chemin de la Chauvelaie,  
49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom :

.....

Adresse :

.....

...

.....

Tel : ..... Mail : .....@.....

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César.

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2015 :

12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent.

Date : .... / ..... / .....

Signature :

**www.campdecesar.org**

E-mail : camp-de-cesar@orange.fr Tel : 06 83 82 86 81  
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR  
pour la protection de l'environnement

